



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110411-14473-DE-1-1_0
Date de signature : 13/04/11
Date de réception : mercredi 13 avril 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.360**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES JEUNESSE DE LA
BIBLIOTHEQUE MEJANES - CREATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE - DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. André GUINDE, Mme Liliane PIERRON, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



07.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Cité du Livre

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES JEUNESSE DE LA BIBLIOTHEQUE MEJANES - CREATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite mener à bien, à la Bibliothèque Méjanès, une rénovation et un réaménagement de ses espaces jeunesse.

Cette requalification est rendue nécessaire par :

- la vétusté d'un mobilier choisi il y a plus de 20 ans, soumis à un usage intensif et qui ne répond plus aux normes en vigueur dans des espaces réservés aux enfants (*hauteur de rayonnage de 150 cm par exemple*) ;
- le développement des collections avec l'intégration de nouveaux supports (DVD, ...) ;
- l'indispensable modularité d'espaces dédiés à des usages multiples.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération de restructuration et d'aménagement sont prévus au Budget de la Cité du Livre.

En application du nouveau Code des marchés publics décret 2006-975 du 01 août 2006, les opérations individualisées permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics, de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la collectivité.

Conformément à la délibération n°2004.0292 du Conseil Municipal du 29 mars 2004 (*modifiée par délibération du Conseil Municipal n°2004.0518 du 17 mai 2004*), la création d'une unité

fonctionnelle accompagnée de sa fiche individualisée indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la création de cette opération ainsi que la fiche individualisée, ci-annexée, qui la compose ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'Etat, de la région PACA, du Département des Bouches-du-Rhône, et de la Communauté du Pays d'Aix, susceptible de pouvoir permettre la réalisation de cette opération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale à en faire recette.

CITE DU LIVRE

Requalification des espaces jeunesse

**DEMANDE DE CREATION
D'UNE UNITE FONCTIONNELLE**

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
	# Fournitures et Services	
Rayonnages (fourniture et pose)	30 000	MAPA
Mobilier divers pour bibliothèques	15 000	MAPA
Mobilier standard bureau	5 000	Marchés Dir. Moyens généraux
Mobilier petite enfance	5 000	MAPA < 20 000

Montant total des fournitures/services et procédure : 55 000 € HT

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

**2011.360 - RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES JEUNESSE DE
LA BIBLIOTHEQUE MEJANES - CREATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE -
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**